

Annecy (Meythet | Cran-Gevrier)

## Défendre les consommateurs, les locataires et les usagers de la santé



Le local meythésan de la Confédération syndicale des familles 74 est situé 4, rue de l'Aérodrome. Photo Le DL/Yves Faure

**Après la période estivale, la Confédération syndicale des familles 74 reprend ses activités : défense des consommateurs, des locataires et des usagers de la santé.**

Pour bien comprendre l'objet de votre litige, la Confédération syndicale des familles 74 reçoit uniquement sur rendez-vous, pris en ligne sur son site internet [www.lacsf74.org](http://www.lacsf74.org). En cas toutefois de lieux de permanences trop éloignés, d'horaires non adaptés à vos besoins ou d'impossibilité de vous déplacer, elle peut proposer des rendez-vous en visioconférence, par le biais de l'application Zoom (gratuit). Pour cela, il est nécessaire de se rendre sur son site internet [www.lacsf74.org](http://www.lacsf74.org), de définir

le créneau et l'horaire souhaités, et d'attendre la confirmation. Enfin, pour celles et ceux qui ne disposent pas d'internet, il est possible de prendre contact avec l'association au 06 30 29 74 26.

Les locaux de la CSF74 sont situés 21 route de Chevennes à Cran-Gevrier, 4 rue de l'Aérodrome à Meythet, rue de l'Annexion à Rumilly (Maison de l'Albanais) et avenue Georges-Clémenceau à Cluses.

Leurs bénévoles vous accueillent, vous écoutent et étudient votre dossier pour vous apporter la meilleure réponse possible dans la résolution de votre litige.

La CSF74 intervient pour l'ensemble des litiges de consommation, les litiges locatifs personnels ou collectifs (aide à la

création de collectifs de locataires...), les litiges administratifs dans le domaine de la santé (respect des droits des usagers), l'aide à la préparation du dossier de surendettement (lettre de motivation) et sa présentation à la Banque de France, et l'accompagnement administratif (rédaction de courriers).

Une cotisation annuelle est demandée pour toute intervention de la part de l'association (envois de mails ou courriers, appels téléphoniques...). Un reçu fiscal est délivré, permettant une réduction d'impôt de 66 % de cette cotisation.

La CSF sera présente au Forum des associations de Cran-Gevrier, les 28 et 29 septembre.

Contacts : [www.lacsf74.org](http://www.lacsf74.org) ;  
[udcsf74@la-csf.org](mailto:udcsf74@la-csf.org) ;  
tél. 06 30 29 74 26.